

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 26 novembre 2020 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

| | |
|-----|---|
| 1. | Un contrat entre la ville et la société « La Pierre Brute » SARL dans le cadre des animations des centres de loisirs Benoit Malon pour organiser un spectacle nommé « la batterie à voyager dans le temps », à l'Auditorium municipal, le 2 décembre 2020 (1000,00 €_ Non réalisé à ce jour, dû à la fermeture au public de l'auditorium. Le spectacle est prévu le 20 janvier 2021). |
| 2. | Un contrat entre la ville et monsieur Youcef KISSOUM, dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « la folle vadrouille de Noël», au centre de loisirs maternel Suzanne Buisson, le 16 décembre 2020. (370,00 €_Spectacle d'une heure. 67 enfants y ont participés). |
| 3. | Un contrat entre la ville et la société « Le Panda Roux », dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise des ateliers de Conte et Création, au centre de loisirs maternel Robert Desnos, le 25 novembre 2020. (700,00 €_ 2 groupes de 15 enfants_2 séances d'une heure). |
| 4. | Un contrat entre la ville et monsieur Jean-Luc MEGRET, dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle de magie pour les enfants des centres de loisirs maternels Pauline Kergomard et Benoit Malon, au centre de loisirs maternel Mohamed Megrez, le 16 décembre 2020. (500,00€_ Spectacle d'une heure. 51 enfants y ont participés). |
| 5. | Un contrat entre la ville et la société Edufun, franchisé «Bricks 4 Kidz », dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise une animation sur le thème de la construction en briques, au centre de loisirs maternel Pauline Kergomard, le 21 décembre 2020. (360,00 €). |
| 6. | Un contrat entre la ville et madame Julia GUINET pour la création graphique de l'université populaire permanente (990,00€_ La prestation s'est bien déroulée : respect du bref et des délais pour la réception des 3 pistes). |
| 7. | Un contrat entre la ville et la société N'Joy, franchisé «Bricks 4 Kidz », dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle sur le thème du voyage, au centre de loisirs élémentaire Pierre Brossolette, les 25 novembre et 9 décembre 2020. (441, 07 €_ Le 25/11 il y a eu 31 enfants – 2 heures d'animation découpées en 20 minutes par groupe et 10 minutes de bio nettoyage de manière à respecter le protocole sanitaire. Les enfants ont été ravis. La sensibilisation ainsi que l'animation ont été parfaitement menées. Le 9/12 – 35 enfants – 2 heures d'animation. Tous les enfants ont participés à 4 pôles sportifs par des rotations toutes les 20 minutes. Les enfants ont apprécié les « sports du monde »). |
| 8. | Une convention entre la ville et madame Jolanta Anton pour l'acquisition par la ville d'une œuvre d'art de l'artiste Jolanta Anton, nommée « Montagne, eau forte », le 3 novembre 2020. (100, 00 €_ la prestation s'est bien effectuée). |
| 9. | Un contrat entre la ville et madame Dimitra LAIMOU pour la prise en charge de la cellule d'écoute psychologique à destination de la population, sur la base de créneaux horaires de trois heures, à raison dans un premier temps, d'un créneau hebdomadaire qui se tiendra, chaque vendredi de 17h à 20h00, à compter du vendredi 13 novembre 2020. (203, 18 €). |
| 10. | Un contrat entre la ville et la société Le Musée en Herbe, dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle Mini exposition Arcimboldo, le 2 décembre à 14 heures, au centre de loisirs maternel Robert Desnos. (240, 00 €_ 2 groupes de 15 enfants y ont participés_2 séances d'une heure). |
| 11. | Un contrat entre la ville et la Compagnie « Debout les rêves », dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « La tête dans les étoiles », le 28 décembre 2020 à 10 heures 30, au centre de |

| | |
|-----|---|
| | loisirs maternel Jean Zay. (555, 00 €). |
| 12. | Un contrat entre la ville et la Compagnie OZA (l'ours mythomane), dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « Un amour de violon », le 23 décembre à 10 heures, au centre de loisirs maternel Robert Desnos. (540, 00 €). |
| 13. | Un contrat entre la ville et la « Compagnie des Buteurs de Thé » dans le cadre des animations des centres de loisirs Benoit Malon : interventions de théâtre les 2, 9, 16,23 et 30 novembre et, les 7 et 14 décembre. (1000, 00 €_ Un groupe d'environ 20 enfants de CM1/CM2 sur chaque session. Tous les ateliers, d'une durée d'une heure sur le temps de la pause méridienne, ont eu lieu dans les locaux du centre de loisirs). |
| 14. | Un contrat entre la ville et la Compagnie OZA (l'ours mythomane), dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « Le tableau qui ne pouvait pas se voir en peinture », le 09 décembre à 15 heures 15, au centre de loisirs maternel Robert Desnos. (540, 00 €). |
| 15. | Une convention entre la ville et madame Anne BATISTA CHARGELEGUE pour l'acquisition par la ville d'une œuvre d'art de l'artiste Anne BATISTA CHARGELEGUE, nommée « Kigali », le 5 novembre 2020. (700, 00 €_ la prestation s'est bien effectuée). |
| 16. | Une convention entre la ville et madame Beatriz MOYA pour l'acquisition par la ville d'une œuvre d'art de l'artiste nommée « Hommages à la femme », le 3 novembre 2020. (800, 00 €_ la prestation s'est bien effectuée). |
| 17. | Une convention entre la ville et monsieur Thomas SYMONDS pour l'acquisition par la ville d'une œuvre d'art de l'artiste nommée « Calanques à l'aurore », le 3 novembre 2020. (550, 00 €_ la prestation s'est bien effectuée). |